



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2020
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Tables rondes plénières et séances parallèles sur l'examen
approfondi, l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur
les sous-thèmes du Forum régional africain pour
le développement durable: Séance parallèle sur le sous-thème
de la prospérité**

Document de travail sur la prospérité (en référence aux objectifs de développement durable 7, 8, 9, 10 et 11)

I. Introduction

1. La recherche de la prospérité est une priorité centrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à garantir le partage des richesses et à lutter contre les inégalités de revenus par une croissance économique durable et inclusive, génératrice d'un travail décent pour tous. Le présent chapitre examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Programme 2030 qui revêtent une importance particulière pour faire progresser la prospérité, à savoir les objectifs 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructures), 10 (Réduction des inégalités) et 11 (Villes et communautés durables).

2. Pour faire progresser la prospérité de manière décisive en Afrique, il importe, d'une part, d'assurer une transformation structurelle qui génère suffisamment de travail décent pour la région, qui compte une population jeune en pleine croissance (objectif 8), d'autre part, de réduire les inégalités de manière adéquate (objectif 10). La diversification des économies africaines, y compris par l'industrialisation, qui vise à accroître la part de l'industrie dans l'emploi et le produit intérieur brut (PIB) (objectif 9), constitue la base de la transformation structurelle. Des améliorations importantes s'imposent aussi en matière d'infrastructures, d'innovation et de développement technologique (objectif 9). La disponibilité d'une énergie fiable et moderne à un coût abordable, pour l'industrialisation et le renforcement des capacités productives est également fondamentale (objectif 7). Le renforcement des capacités productives et de la transformation structurelle en Afrique dépend également de la qualité de la planification et de la gestion des villes (objectif 11), au regard des avantages qu'elles présentent pour le développement des capacités productives.

* ECA/RFSD/2020/1.



II. Objectif de développement durable 7 (énergie propre et d'un coût abordable)

A. Principales tendances et progrès vers la réalisation des cibles

3. Les résultats de la région en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'énergie varient d'un pays à l'autre. Les pays d'Afrique du Nord ont atteint un accès quasi universel à l'électricité et aux solutions de cuisson propre. Le taux d'électrification du continent a augmenté de 12,9 points de pourcentage (et atteint 43 %) en 20 ans, de 1990 à 2010. Si, en 1990, 186 millions d'Africains seulement avaient accès à l'électricité, en 2010, ce chiffre est passé à 444 millions. Le taux d'électrification a été supérieur au taux d'accroissement démographique en Afrique : le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité a baissé de 640 millions en 2013 à 590 millions en 2016, avec des taux d'électrification urbaine et rurale moyens de 77 % et de 32 %, respectivement.¹

4. Par ailleurs, l'Afrique diversifie son approvisionnement en énergie en exploitant davantage les sources d'énergie renouvelables comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Pour ce qui est de ces sources d'énergie renouvelables, la capacité installée totale dépassait 38 GW en 2016 (environ 23% de la capacité totale de production d'électricité), alimentée principalement par le développement de l'énergie éolienne, du photovoltaïque solaire, du géothermique et de grandes centrales hydroélectriques, notamment en Afrique du Sud, au Maroc, en Éthiopie et au Kenya. Un certain nombre d'initiatives dont l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, lancée à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) de 2015, visent à accroître la part des sources d'énergie renouvelables et le Programme pour les infrastructures en Afrique comporte des projets énergétiques régionaux.

B. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

5. La capacité africaine de production d'électricité n'a pas augmenté suffisamment pour répondre à la demande croissante. Selon les prévisions d'un scénario de statu quo, environ 600 millions de personnes en Afrique n'auraient pas accès à l'électricité d'ici 2030. Le manque d'accès à l'électricité coûte aux économies africaines environ 2,1 % du PIB en moyenne. La consommation moyenne d'électricité par habitant en Afrique est égale à un tiers de la moyenne mondiale. En moyenne, les pays africains consomment pas plus que 200 kWh par an, contre 1 442 kWh en Afrique du Nord et 4 148 kWh en Afrique du Sud. La différence de consommation par habitant est encore plus grande entre les zones urbaines et les zones rurales africaines, les dernières ne consommant que 50 kWh par an, suffisants pour recharger les téléphones portables et pour un éclairage minimal.²

6. La Banque mondiale estime que 40 % des entreprises africaines considèrent les pannes de courant comme une menace sérieuse pour leurs activités³. Le problème est exacerbé en Afrique subsaharienne où les pannes durent en moyenne 200 à 700 heures par an, ce qui coûte aux entreprises jusqu'à un quart de leur revenu potentiel

¹ Sources diverses, mais la plupart des données proviennent de : Nations Unies (2018). Accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 7 : documents d'orientation à l'appui du premier examen de l'objectif de développement durable 7 lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies 2018, chapitre 18 "Comment réaliser l'Objectif de développement durable 7 en Afrique".

² Hafner M., S. Tagliapietra et L. de Strasser (2018). The Challenge of Energy Access in Africa. Dans *Energy in Africa: Challenges and Opportunities*. Springer Briefs in Energy. Springer, Cham. Disponible à l'adresse <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-319-92219-5>. Consultée le 14 janvier 2020.

³ Bank Mondiale 2019, World Enterprise Surveys. Disponible à l'adresse <https://www.enterprisesurveys.org/>.

annuel et jusqu'à 2 % du PIB annuel des pays (Africa Energy Outlook, 2019). Des investissements généreux dans les réseaux électriques s'imposent donc pour réduire les pertes actuelles de 16 % à un niveau approchant celui des économies développées qui se situe à moins de 10 %⁴.

7. Le secteur de l'électricité a besoin de 40,8 milliards de dollars par an, soit 26,72 milliards de dollars pour les dépenses d'équipement et 14,08 milliards de dollars pour l'exploitation et la maintenance.⁵ Par ailleurs, le paysage géographique et la topographie de nombreux espaces ruraux rendent l'extension du réseau électrique national techniquement et économiquement non viable. L'adoption d'une autre approche s'impose donc pour connecter les ménages ruraux, par exemple les mini-réseaux et autres sources d'approvisionnement en électricité.

C. Accélérer le rythme et étendre l'ampleur de la mise en œuvre

8. La décarbonisation, la décentralisation et la numérisation offrent des possibilités de transformation du secteur de l'énergie en Afrique.⁶ La numérisation a le potentiel de transformer les chaînes de valeur du secteur de l'énergie et le système électrique du continent, en particulier pour résorber les déficits d'infrastructure rencontrés.⁷ En particulier, avec le remodelage des réseaux de transport et de distribution d'électricité, l'industrie de l'énergie électrique est à l'avant-garde de la transformation numérique de l'énergie.⁸ Quelques stratégies sont déjà en cours, notamment le Pool énergétique ouest-africain, qui, en 2017, a passé un contrat avec General Electric pour un projet de numérisation du réseau régional devant être achevé d'ici 2021 et visant à améliorer la fiabilité et la stabilité de l'énergie, l'interopérabilité régionale et l'optimisation des coûts énergétiques pour le consommateur.^{9,10}

9. Alors que l'Afrique s'emploie à développer les sources d'énergie renouvelables, la numérisation offre des opportunités pour lever les contraintes liées à leur intégration dans les réseaux électriques existants. On sait également que le réseau africain est actuellement « caractérisé par un contrôle partiel, une intégration et une optimisation insuffisantes des technologies, une maintenance réactive et des systèmes fragiles ».¹¹ De plus, il est en grande partie mal équipé face à la nature variable des énergies renouvelables. Or, le futur réseau devra pouvoir s'adapter à des capacités variables de sources multiples, fournir une charge électrique flexible selon la

⁴ Africa Energy Outlook 2019. Disponible à l'adresse https://webstore.iea.org/download/direct/2892?fileName=Africa_Energy_Outlook_2019.pdf.

⁵ Dahou, K. (2015). Accroître l'investissement privé dans les infrastructures énergétiques africaines. Disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/developpement/investissementpourledeveloppement/44007433.pdf>. Consultée le 14 janvier 2020.

⁶ Frost et Sullivan (2018). Digitization of Energy Transmission and Distribution in Africa: The Future of Smart Energy in Sub-Saharan Countries. Disponible à l'adresse : www.gegridsolutions.com/press/gepress/2018/WP-Digitization.pdf. Consultée le 14 janvier 2020.

⁷ Agence internationale de l'énergie (2018). Digitalization and Energy 2017.

⁸ Engineering News (2019). Unleashing renewable power for African economic development. Disponible à l'adresse http://m.engineeringnews.co.za/article/the-impact-of-digitalisation-and-iot-on-the-african-energy-sector-2019-01-28/rep_id:4433. Consultée le 14 janvier 2020.

⁹ Turk, Dave, Luis Munuera, Laura Cozzi et George Kamiya (2018). The digital transformation of energy: from energy silos to digitally interconnected systems. Digitalisation of the Energy sector, SETIS Magazine, mai. Disponible à l'adresse <https://setis.ec.europa.eu/publications/setis-magazine/digitalisation-of-energy-sector/digital-transformation-of-energy-energy>. Consultée le 14 janvier 2020.

¹⁰ Frost et Sullivan 2018 (voir note de bas de page 6).

¹¹ Ibid.

demande, être assez intelligent pour être commandé à distance et se prêter à une maintenance préventive.¹²

10. Toutefois, de nouveaux cadres politiques et réglementaires sont nécessaires pour relever plusieurs défis. Premièrement, les appareils numériques, les technologies de communication de pointe et les systèmes interconnectés sont vulnérables aux cyberattaques.¹³ Deuxièmement, l'Afrique a encore des difficultés à obtenir des données, les propriétaires et les exploitants de réseaux n'étant pas toujours disposés à communiquer des informations concernant les centrales électriques et les infrastructures de réseau.^{14, 15} Enfin, la numérisation des systèmes électriques nécessite un autre type de réglementation et une nouvelle façon de penser la gouvernance énergétique. L'ère de la numérisation de l'énergie exige la suppression des obstacles pour faciliter la création de nouveaux marchés, favoriser l'émergence de nouvelles formes de transactions et donner plus de pouvoir aux consommateurs.¹⁶

D. Messages clefs

11. Les messages clefs sont les suivants :

a) Le secteur de l'énergie a besoin d'investissements provenant de sources diversifiées, dont le secteur privé, ce qui exige des mesures pour remédier à l'insuffisance actuelle de mécanismes de régulation destinés à attirer des investissements et des financements privés ;

b) Pour assurer un accès universel à une énergie propre et d'un coût abordable, il faut faire preuve d'innovation dans la prestation de services d'énergie aux clients, notamment en matière de transport, de distribution et de consommation. Le secteur de l'électricité pourrait tirer parti de l'"internet des objets" pour numériser la valeur totale du système d'approvisionnement et accroître son efficacité, tout en accélérant l'accès aux sources d'énergie renouvelables et en s'y adaptant.

III. Objectif de développement durable 8 (Travail décent et croissance économique)

A. Principales tendances et progrès vers la réalisation des cibles

12. Ces dernières années, la croissance économique s'est considérablement ralentie dans de nombreux pays africains, surtout par rapport aux années 2000 et au début des années 2010 (figure I). En particulier, l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale et l'Afrique australe ont à plusieurs reprises enregistré une croissance négative. Parallèlement, l'accroissement démographique ne s'est pas ralenti et, par conséquent, la croissance du PIB par habitant est proche voire en-deçà de zéro depuis

¹² Agence internationale de l'énergie (2018) (voir note de bas de page 7).

¹³ Van Stiphout, M. (2018). Digitalisation of the energy system: why does it matter and how can Horizon 2020 contribute? SETIS Magazine, mai. Disponible à l'adresse <https://setis.ec.europa.eu/publications/setis-magazine/digitalisation-of-energy-sector/digitalisation-of-energy-system-why-does>. Consultée le 14 janvier 2020.

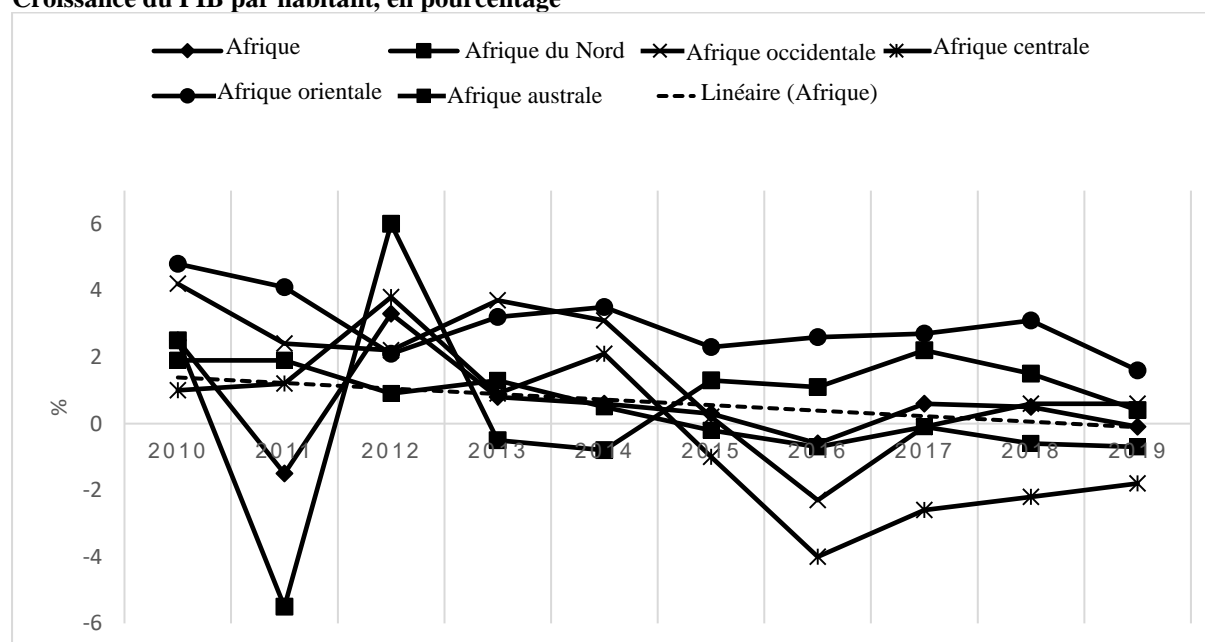
¹⁴ Vié, P. (2017). Energy's digital transformation : the opportunities and challenges faced by traditional players. 13 juin. Disponible à l'adresse www.capgemini.com/2017/06/energys-digital-transformation-the-opportunities-and-challenges-faced-0/. Consultée le 14 janvier 2020.

¹⁵ Agence internationale de l'énergie (2018) (voir note de bas de page 7).

¹⁶ Energy Consumer Market Alignment Project (EC-MAP) (2018). New policy for an era of energy digitalization. Disponible à l'adresse <http://ec-map.org/wp-content/uploads/2018/10/Power-Whitepaper.pdf>. Consultée le 14 janvier 2020.

plusieurs années (figure I), ce qui, en moyenne, indique clairement une évolution négative au cours de la décennie. Actuellement, les taux de croissance sont bien loin des ambitions exprimées dans la cible 1 de l'objectif de développement durable 8.

Figure I
Croissance du PIB par habitant, en pourcentage

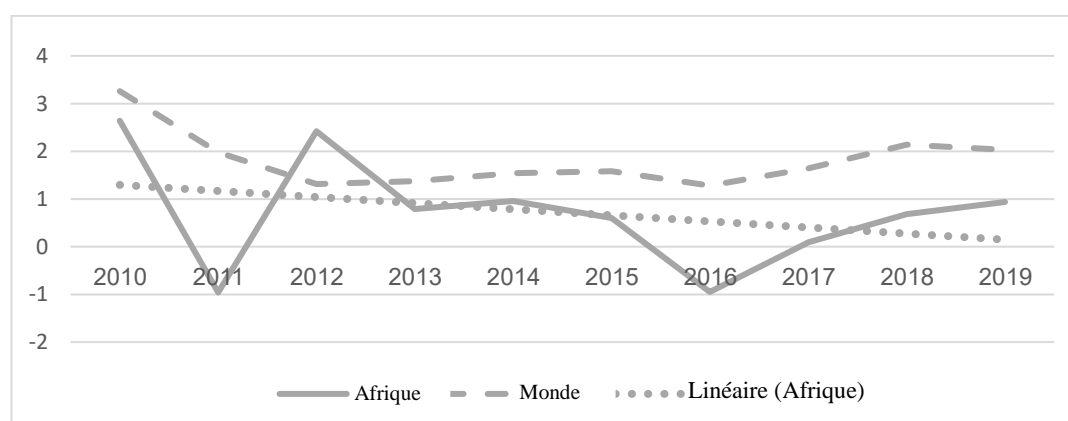


Source : FMI (2019). Perspectives de l'économie mondiale.

13. De même, la productivité du travail (exprimée en PIB par personne employée) - quoique relativement instable - n'a cessé de ralentir depuis le début de la décennie (figure II) et est restée assez régulièrement en deçà des taux moyens mondiaux. Il est clair qu'elle n'est pas suffisante pour atteindre la croissance visée par la cible 2 de l'objectif de développement durable 8.

Figure II

Croissance de la productivité (taux de croissance annuel du PIB réel par personne employée, en pourcentage, en dollars constants des États-Unis de 2010)



Source : estimations modélisées de l'OIT, novembre 2019.

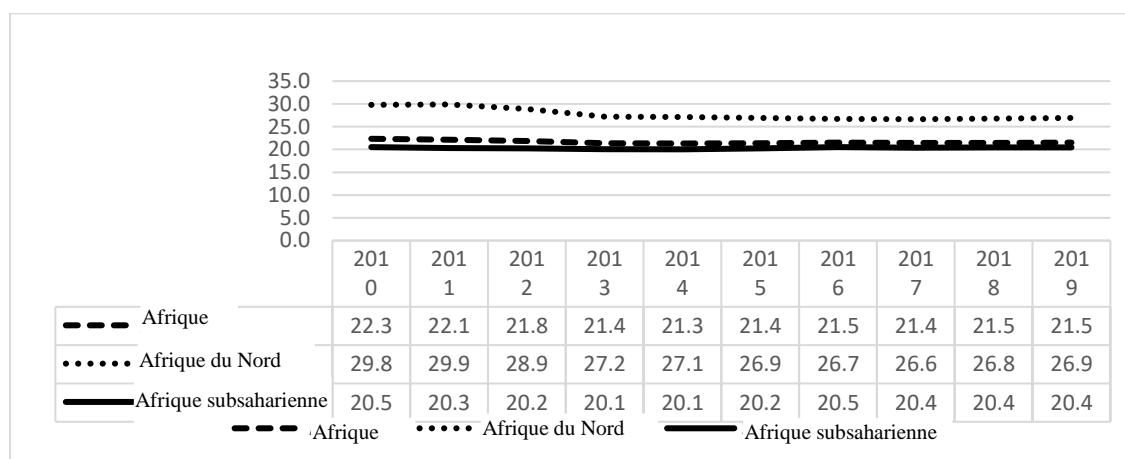
14. Le chômage reste élevé en Afrique du Nord (environ 12 %) et relativement bas en moyenne dans toute l'Afrique (6,8 % en 2019). En Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, de nombreux pays sont pour la plupart en bonne voie d'atteindre les cibles. Cependant, le chômage n'est pas un indicateur suffisant pour mesurer la

performance du marché du travail, de nombreuses personnes étant "trop pauvres pour être au chômage", et devant donc se livrer à des activités d'emploi mal rémunérées, instables, peu sûres et précaires.

15. L'Afrique continue de connaître les taux les plus élevés d'emploi informel par rapport aux normes mondiales. La part de l'emploi informel et de ses composantes dans l'emploi total est élevée : 85,8 % pour l'Afrique, 67,3 % pour l'Afrique du Nord, 91 % pour l'Afrique centrale, 91,6 % pour l'Afrique orientale, 40,2 % pour l'Afrique australe et 92,4 % pour l'Afrique occidentale. De plus, la figure III présente des données sur les taux élevés de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation.

Figure III

Jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation, en pourcentage



Source : estimations modélisées de l'OIT, novembre 2019.

16. Sans doute en raison de ces défis importants du marché du travail, le taux de pauvreté des travailleurs (taux de personnes employées qui vivent en dessous de 1,90 \$ E.U. en parité de pouvoir d'achat (PPA) est-il le plus élevé en Afrique, avec une moyenne de 32,1 % en 2019 (contre une moyenne mondiale de 7,8 %). Il est important de souligner que les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés à cet égard (la pauvreté des travailleurs est la pire parmi les jeunes femmes, avec un taux de 39,4 %).

B. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

17. La création d'un plein emploi productif et librement choisi et d'un travail décent pour tous est le moyen le plus efficace pour éliminer la pauvreté. Croissance économique et promotion du plein emploi, d'un travail décent et de la croissance économique se renforcent mutuellement. Il ne saurait y avoir de plein emploi sans fondamentaux économiques solides, et parallèlement, la source d'une forte demande globale réside dans une main-d'œuvre saine et prospère, ce qui à son tour contribue à stimuler les opportunités d'affaires et la croissance économique. Cette interaction, si elle est favorisée de manière adéquate, crée un cercle vertueux solide.

18. Le défi majeur que doivent relever la plupart des pays africains est celui d'une offre de main-d'œuvre largement supérieure à la demande sur fond d'accroissement démographique toujours élevé, se traduisant par le chômage, le sous-emploi et des conditions de travail souvent précaires tant pour les travailleurs que pour les propriétaires d'entreprises. C'est pourquoi les efforts visant à stimuler la croissance et l'emploi en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 8 devront systématiquement prendre comme point de départ fondamental la demande de main-d'œuvre.

C. Accélérer le rythme et étendre l'ampleur de la mise en œuvre

19. Un accent particulier doit être clairement mis sur l'élaboration de politiques économiques (macroéconomiques et sectorielles) favorables à l'emploi. Il s'agit notamment de favoriser une transformation structurelle et l'industrialisation, les investissements dans les infrastructures à forte intensité d'emploi, la promotion du développement des compétences, les petites et moyennes entreprises durables, les environnements de travail sûrs et sécurisés, le renforcement de la résilience aux phénomènes climatiques et de la gestion des ressources naturelles, l'accès aux services financiers, la productivité et la production agricole, l'amélioration des systèmes d'information sur le marché du travail, les services de l'emploi et les interventions de protection sociale, ainsi que la réduction des écarts entre hommes et femmes sur le marché du travail.

20. En particulier, des solutions politiques concrètes s'imposent pour relancer la croissance et la création d'emplois par la promotion d'une transformation structurelle favorable à l'emploi ; l'industrialisation ; et la création de valeur ajoutée, grâce à des politiques macroéconomiques, sectorielles et du marché du travail appropriées. En outre, il sera essentiel d'accroître les investissements à forte intensité d'emploi dans les infrastructures, de promouvoir le développement des compétences et l'employabilité, d'améliorer les services de l'emploi et de mettre en place des politiques actives ciblées du marché du travail. Il importe également de renforcer et d'étendre les interventions de protection sociale.

D. Messages clefs

21. Les messages clefs sont les suivants :

a) Un accent particulier doit être clairement mis sur l'élaboration de politiques économiques (macroéconomiques et sectorielles) favorables à l'emploi ;

b) Les efforts visant à stimuler la croissance et l'emploi en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 8 devront systématiquement prendre comme point de départ fondamental la demande de main-d'œuvre.

IV. Objectif de développement durable 9 (Industrie, innovation et infrastructures)

A. Principales tendances et progrès vers la réalisation des cibles

22. Les efforts que font les pays africains pour s'industrialiser ont donné des résultats mitigés, et d'une manière générale, le continent est à la traîne par rapport aux autres régions du monde. De 2015 à 2018, la contribution du secteur manufacturier au PIB dans l'ensemble des sous-régions africaines est restée inférieure à 14 % (figure IV), avec des écarts d'un pays à l'autre. Sur la même période, la valeur ajoutée par habitant dans le secteur manufacturier (en dollars constants des États-Unis de 2010) a fortement varié - de moins de 100 dollars en Afrique de l'Est à près de 900 dollars américains en Afrique australe - mais est restée bien inférieure à la moyenne mondiale d'environ 1 700 dollars (figure V). Les performances des économies africaines en matière d'industrialisation traduisent à ce jour leur dépendance continue à l'égard des produits de base, souvent exportés avec une valeur minimale et création peu d'emplois.

En revanche, les flux commerciaux intra-africains se caractérisent par un contenu industriel plus élevé que les produits primaires.¹⁷

Figure IV

Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier en pourcentage du PIB, 2015-2018 (Monde et Afrique)

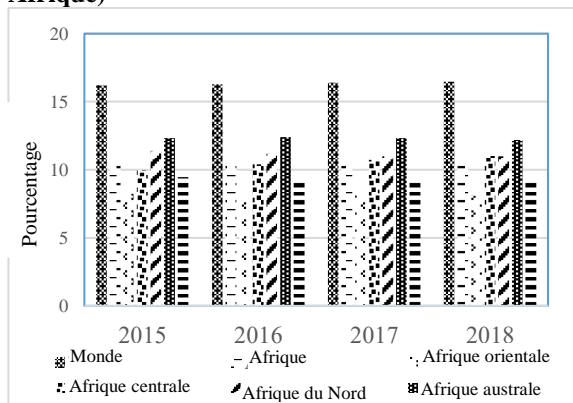
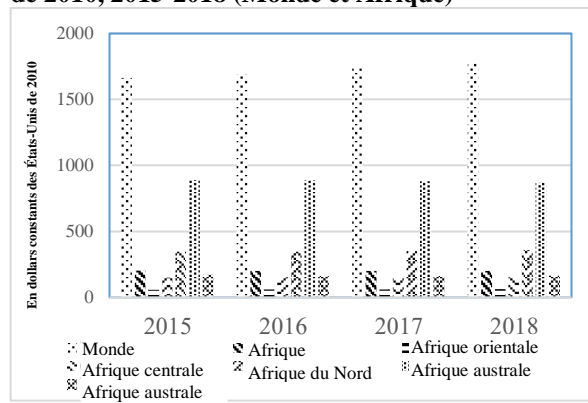


Figure V

Valeur ajoutée par habitant dans le secteur manufacturier, en dollars constants des États-Unis de 2010, 2015-2018 (Monde et Afrique)



Source : Division de statistique de l'ONU. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>. Consultée le 14 janvier 2020.

23. En ce qui concerne les infrastructures, d'énormes déficits s'observent dans la région. Au nombre des initiatives qui visent à les combler figurent le réseau de la Route transafricaine, qui relie toutes les grandes villes d'Afrique le long des corridors de transport établis, le Réseau africain intégré de chemins de fer à grande vitesse et le Marché unique du transport aérien africain / Ciel unique africain.

24. En matière d'innovation, aucun pays africain n'a atteint l'objectif fixé par l'Union africaine de 1 % du PIB pour les dépenses intérieures brutes en recherche et développement (R&D). Selon les estimations actuelles, la moyenne continentale serait d'environ 0,5 % du PIB, les pays comme la Tunisie et l'Afrique du Sud se situant au-dessus de 0,7 % du PIB. Autrement dit, l'Inde consacre aujourd'hui plus de moyens financiers à la R&D que l'ensemble du continent africain.¹⁸

25. Aujourd'hui, les exportations africaines de produits de technologie de pointe restent faibles.¹⁹ Selon les estimations, l'Afrique ne représenterait que 0,3 % des 2 300 milliards de dollars d'exportations mondiales de produits de technologie de pointe, 0,2 % des 423 milliards de dollars de paiements de droits de propriété intellectuelle et 0,07 % des 380 milliards de dollars de recettes provenant des exportations de propriété intellectuelle dans le monde. Pourtant, certaines données indiquent que les entreprises africaines sont aussi innovantes que n'importe quelle autre entreprise au monde (NCPA, 2014).

¹⁷ CEA, 2018. Zone de libre-échange continentale africaine : un catalyseur du développement industriel sur le continent. Note d'orientation. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. Addis-Abeba.

¹⁸ Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (2019). Indice mondial de l'innovation 2019. Disponible à l'adresse www.wipo.int/global_innovation_index/en/2019/. Consultée le 24 janvier 2020.

¹⁹ Les exportations de technologie de pointe sont des produits à forte intensité de recherche-développement comme l'aérospatiale, les ordinateurs, les produits pharmaceutiques, les instruments scientifiques et les machines électriques. Les données sont en dollars courants des États-Unis.

B. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

26. La fragmentation des économies africaines, à laquelle s'ajoutent à de nombreux goulots d'étranglement en matière d'infrastructures, mine la compétitivité des entreprises africaines. Toutefois, l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) prévoit des dispositions pour traiter ces questions par l'élimination progressive des droits de douane et la suppression des obstacles non tarifaires au commerce intra-africain. Une fois pleinement mis en œuvre, la ZLECA intégrera un marché regroupant 55 États membres de l'Union africaine et plus de 1,2 milliard de personnes. Pour saisir les opportunités qu'offre la ZLECA, il sera essentiel de faire face aux contraintes impérieuses comme la pénurie de capital humain en Afrique. Par exemple, sur l'ensemble du continent, on relève un manque de compétences de 4,3 millions d'ingénieurs et de 1,6 million de scientifiques et de chercheurs agricoles.²⁰ Il est nécessaire d'adapter les systèmes éducatifs nationaux pour soutenir le développement industriel et réduire au minimum les déficits et les inadéquations de compétences.

27. Il est également indispensable d'examiner les opportunités et les difficultés liées à la quatrième révolution industrielle, en particulier à l'économie numérique, qui inclut les progrès de la robotique, l'automatisation des usines, l'Internet des objets, l'informatique en nuage, l'analyse des mégadonnées et l'intelligence artificielle. Ces évolutions, qui ont radicalement changé la nature du secteur manufacturier, offrent aux pays africains la possibilité de réduire les coûts et d'accroître les gains d'efficacité du secteur manufacturier et d'autres opérations industrielles. Cependant, elles n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre dans la région.

28. Les principaux obstacles à l'innovation au sein des entreprises sont le manque de fonds et le manque d'expertise. Ce constat est particulièrement important sachant que, dans la plupart des pays, l'acquisition de machines et la recherche-développement en interne ont représenté une part importante des dépenses que les entreprises africaines ont consacrées aux activités d'innovation. Aussi, les gouvernements devraient peut-être s'engager, d'une part, à aider les entreprises africaines à acquérir des technologies sous forme de biens d'équipement, d'autre part, à fournir des incitations qui encouragent les résultats en recherche-développement au niveau des entreprises, l'objectif étant de stimuler les activités d'innovation. Il est nécessaire de mener des études de recherche-développement et d'innovation afin de produire des données pour appuyer l'élaboration des politiques.²¹

29. L'accès universel aux technologies de l'information et des communications (TIC) en Afrique semble possible. Des problèmes majeurs subsistent cependant. La part de la région dans le trafic Internet mondial (46 000 giga-octets par seconde), les brevets liés aux chaînes de blocs, les dépenses mondiales sur l'Internet des objets et le marché mondial de l'informatique en nuage commerciale est inférieure à 1 % dans tous les cas.²² En outre, la présence de l'Afrique dans les 70 plus grandes plateformes numériques du monde est également inférieure à 1 %.²³ La médiocrité des infrastructures Internet, le coût d'Internet et les risques et coûts associés à l'utilisation accrue d'Internet dans les affaires sont certains des facteurs qui peuvent décourager les entreprises et les institutions africaines d'investir dans l'utilisation accrue de solutions numériques. Le continent dispose également d'une expertise limitée dans

²⁰ Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) (2016). Compétences techniques essentielles pour l'Afrique : dimensions des capacités clés nécessaires pour les 10 premières années de l'Agenda 2063. Harare (Zimbabwe).

²¹ Il convient de noter que les études de recherche-développement et d'innovation sont menées séparément.

²² Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2019). Rapport sur l'économie numérique 2019 : création et captation de valeur : incidences sur les pays en développement (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.D.17).

²³ Ibid.

les technologies clés qui sous-tendent l'économie numérique, par exemple l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'informatique en nuage.

C. Accélérer le rythme et étendre l'ampleur de la mise en œuvre

30. La mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la ZLECA et de mesures complémentaires comme le renforcement des capacités productives nationales, aideront les pays africains à mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, sur fond de mondialisation, ainsi que d'interconnexion et d'interdépendance plus fortes entre développement industriel et commerce.

31. En ce qui concerne les infrastructures, il convient, pour améliorer la compétitivité, d'investir dans des actifs d'infrastructure résilients, de promouvoir des zones économiques intégrées pour le développement industriel et de mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce. La promotion de plateformes numériques pour le commerce de biens industriels aux niveaux sous-régional et continental sera également importante pour fournir des informations sur le marché, notamment sur les possibilités offertes aux producteurs et aux commerçants dans le contexte de la ZLECA, entre autres.

32. Des améliorations continues s'imposent également dans l'environnement des entreprises pour mobiliser les investissements étrangers directs et faire participer le secteur privé au développement des infrastructures. Il est essentiel de créer un environnement qui facilite l'accès des entreprises au financement et permet de diriger les investissements vers les segments à forte valeur ajoutée des chaînes de valeur de biens et services. Il faudrait également redoubler d'efforts pour semer et cultiver, ainsi que pour attirer les entreprises à forte intensité de connaissances et leur permettre de mener des activités de recherche-développement et de développer des produits à forte intensité de connaissances. Les investissements visant à améliorer l'accès aux technologies et aux compétences numériques sont essentiels pour constituer une main-d'œuvre compétitive et faire en sorte que le commerce numérique favorise les échanges de biens et services industriels en Afrique.

D. Messages clefs

33. Les messages clefs sont les suivants :

a) La Zone de libre-échange continentale africaine est un catalyseur de la transformation industrielle du continent qui permettra aux pays d'atteindre l'objectif de doubler la part de l'industrie dans leur PIB d'ici 2030 ;

b) Les possibilités offertes par la numérisation pour accélérer l'industrialisation et le commerce en Afrique doivent être exploitées avec des politiques et des investissements efficaces ;

c) S'attaquer aux déficits d'infrastructures est une priorité pour accélérer l'industrialisation et l'intégration économique régionale en Afrique, qui exige de stimuler la mobilisation des ressources intérieures, l'investissement étranger direct et la participation du secteur privé au développement des infrastructures.

V. Objectif de développement durable 10 (réduction des inégalités)

A. Principales tendances et progrès vers la réalisation des cibles

34. Des progrès importants ont été faits depuis 2000 pour sortir les populations de la pauvreté et pour réduire les inégalités. Toutefois, l'extrême pauvreté reste élevée. Selon les estimations, même si tous les pays des autres régions du monde avaient un taux de pauvreté extrême nul en 2030, il faudrait que le taux moyen en Afrique passe de 41 % en 2015 à environ 17 % pour que la moyenne mondiale soit de 3 %. Un tel scénario nécessiterait un taux de croissance annuel sans précédent dans la région.

35. Par ailleurs, des inégalités persistent en ce qui concerne les revenus et la richesse, et l'accès des populations à une alimentation nutritive, aux soins de santé de base, à l'éducation, à la terre, à l'eau potable et à d'autres services essentiels pour mener une vie pleinement épanouie et digne. En ce qui concerne l'amélioration des revenus des plus pauvres, la part des 40 % les plus pauvres de la population de 7 des 13 pays d'Afrique affichant des données comparables a augmenté beaucoup plus lentement que celle de la population totale entre 2008 et 2015 (voir la partie ombrée du tableau 1). Au niveau mondial, dans 64 % des pays où les données sont disponibles, le revenu des 40 % les plus pauvres de la population a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale. En Afrique, ce chiffre n'est que de 46 %. Qui plus est, moins de 18 % de la population africaine est effectivement couverte par au moins une prestation de protection sociale, tandis que les 82 % restants - soit environ 800 millions de personnes - ne bénéficient d'aucune protection. Si des mesures ne sont pas prises pour modifier ces tendances, la prochaine génération pourrait connaître des niveaux d'inégalité similaires ou plus élevés.²⁴

Tableau 1

Croissance de la consommation moyenne par habitant des 40 % les plus pauvres, par rapport à la population totale

Pays	Période	Croissance annualisée de la consommation moyenne du revenu par habitant		Consommation ou revenu moyens par habitant			
		Les 40 % les plus pauvres	Population totale (%)	Première année	Année la plus récente	Première année	Année la plus récente
				40 % les plus pauvres (dollars É.-U. par jour, PPA)	Population totale (dollars É.-U. par jour, PPA)	40 % les plus pauvres (dollars É.-U. par jour, PPA)	Population totale (dollars É.-U. par jour, PPA)
Burkina Faso	2009–2014	5,84	2,93	1,04	2,39	1,38	2,76
Côte d'Ivoire	2008–2015	0,74	-0,22	1,46	3,91	1,53	3,84
Égypte	2010–2012	2,58	0,78	2,84	5,17	2,99	5,25
Éthiopie	2010–2015	1,67	4,91	1,48	2,88	1,61	3,66
Mauritanie	2008–2014	3,17	1,44	2,37	5,27	2,86	5,74
Mozambique	2008–2014	1,52	5,36	0,72	1,96	0,78	2,65
Namibie	2009–2015	5,73	6,64	1,75	7,79	2,41	11,27
Niger	2011–2014	-0,06	3,26	1,27	2,35	1,27	2,59
Rwanda	2010–2013	4,82	2,78	0,90	2,43	1,03	2,63
Afrique du Sud	2010–2014	-1,34	-1,23	2,12	11,80	1,99	11,11
Togo	2011–2015	2,76	0,82	0,89	2,63	0,99	2,71
Ouganda	2012–2016	-2,15	-0,96	1,39	3,32	1,28	3,19
Zambie	2010–2015	-0,59	2,93	0,68	2,59	0,66	2,99

Source : Banque mondiale (2018). Pauvreté et Prospérité partagée 2018 : compléter le puzzle de la pauvreté. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

Note : PPA = parité de pouvoir d'achat.

²⁴ Banque mondiale (2018). Pauvreté et Prospérité partagée 2018 : compléter le puzzle de la pauvreté. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

36. La marginalisation et l'exclusion des principaux processus décisionnels de nombreux groupes vulnérables (peuples autochtones, femmes et filles, personnes handicapées et jeunes - restent un problème majeur, malgré les progrès notables réalisés dans la promotion de l'inclusion.

B. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

37. Plus de 50 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde se trouvent en Afrique. D'ici 2030, le nombre de personnes extrêmement pauvres vivant en Afrique pourrait être beaucoup plus important. En outre, dans l'ensemble, les inégalités de consommation en Afrique semblent être restées globalement inchangées. La croissance rapide dans la région a stimulé le revenu par habitant et fait baisser les taux de pauvreté, quoique lentement. Des disparités importantes de revenu et de consommation subsistent dans l'ensemble de la population, et se sont même creusées dans de nombreux pays, ce qui fait du continent la deuxième région dans le monde la plus inégalitaire, après l'Amérique latine et les Caraïbes, même s'il y a des différences énormes d'un pays à l'autre.

38. Les inégalités peuvent également être de nature spatiale. Les populations rurales sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, leur taux de pauvreté étant trois fois supérieur à celui des populations des zones urbaines, et elles représentent 79 % du nombre total de pauvres. Les inégalités les plus prononcées s'observent lorsque la ruralité rencontre d'autres formes de marginalisation résultant de facteurs comme le genre, l'appartenance ethnique et l'âge, ainsi qu'une exposition disproportionnée à l'insécurité alimentaire, à la violence et aux pressions climatiques.

C. Accélérer le rythme et étendre l'ampleur de la mise en œuvre

39. Pour que les pays africains atteignent l'objectif de 3 % d'extrême pauvreté, les taux de croissance doivent augmenter et les niveaux de consommation des 40 % les plus pauvres de la population doivent également s'élever. L'Afrique a besoin d'une croissance économique forte et soutenue, mais le niveau et la qualité de la croissance économique comptent, pour assurer une plus grande inclusion et une amélioration significative et rapide du niveau de vie des 40 % les plus pauvres de la population.

40. L'augmentation de la richesse et des revenus des plus pauvres, ainsi que l'élargissement de l'accès aux opportunités non monétaires et l'amélioration de l'égalité des résultats, sont des moyens de réduire les inégalités. L'analyse systématique de l'exclusion sous toutes ses formes est vitale et des interventions spécifiques s'imposent pour supprimer les obstacles sociaux, économiques et politiques à l'ouverture d'opportunités et à l'obtention de résultats.

41. Les migrations sont un des moyens les plus efficaces pour les individus d'avoir accès à des emplois plus rémunérateurs et surmonter les obstacles de la mobilité socioéconomique. De plus, la bonne gestion des migrations offre des résultats positifs considérables tant pour les pays de destination que pour les pays d'origine. Par conséquent, faciliter la migration devrait être une priorité, de même qu'élargir les possibilités pour les personnes de réaliser leurs aspirations et leur potentiel de développement humain par la mobilité.

42. Le suivi de la réalisation globale de l'objectif de développement durable 10 en Afrique est limité par l'absence de données. Les données nécessaires pour évaluer la prospérité partagée manquent le plus dans les pays où les plus grandes améliorations doivent être apportées. En Afrique, seul un pays sur quatre dispose de données permettant de suivre la cible 1 (prospérité partagée) de l'objectif 10.

D. Messages clefs

43. Les messages clefs sont les suivants :
- a) Une croissance économique forte et durable s'impose pour assurer une plus grande inclusion et une amélioration significative et rapide du niveau de vie des 40 % les plus pauvres de la population ;
 - b) La gouvernance des migrations devrait être considérée comme partie intégrante de tous les efforts de développement ;
 - c) Une plus grande coordination s'impose entre les ministères et les organismes publics pour la mise en œuvre des indicateurs de l'objectif de développement durable 10.

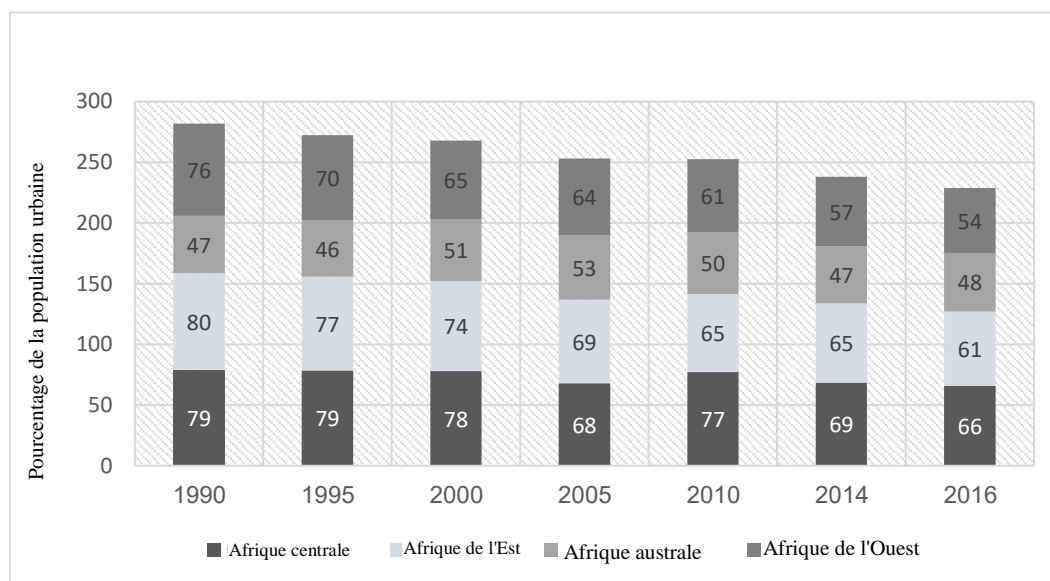
VI. Objectif de développement durable 11 (Villes et communautés durables)

A. Principales tendances et progrès vers la réalisation des cibles

44. Les progrès réalisés en ce qui concerne les cibles de l'objectif de développement durable 11 pour lesquelles des données sont disponibles ont été inégaux et tout au plus modestes en Afrique. L'un des principaux défis auxquels les villes et les établissements humains d'Afrique sont confrontés est la forte proportion de populations urbaines vivant dans des bidonvilles (figure VI), une priorité majeure pour la cible 1 de l'objectif de développement durable 11. L'Afrique continue d'avoir une proportion beaucoup plus élevée d'habitants de bidonvilles dans le monde. Bien qu'elle soit passée de 37,5 % en 2010 à environ 34 % en 2014, la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles en Afrique dans son ensemble représente 24 % de la population mondiale des bidonvilles. En outre, au cours de cette période, le nombre absolu de personnes vivant dans les bidonvilles d'Afrique a augmenté de 14,8 millions, pour atteindre environ 212 millions de personnes.²⁵

²⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2018). Rapport sur le développement durable en Afrique : Vers un continent transformé et résilient (publication des Nations unies, numéro de vente : E.19.II.K.1). Disponible à l'adresse <http://repository.uneca.org/handle/10855/41713>. Consultée le 24 janvier 2020.

Figure VI

Proportion moyenne de la population urbaine vivant dans des bidonvilles

Source : Observatoire urbain mondial, ONU-Habitat 2018.

45. L'Afrique ayant le taux de croissance urbaine le plus élevé au monde (3,58 %), la demande d'infrastructures et de services liés aux transports, à l'eau et à l'assainissement, et à l'énergie est pressante.²⁶ Les données disponibles montrent les déficits critiques qui entraînent des coûts supplémentaires tant pour les ménages que pour les entreprises. Par exemple, les transports ne représentent pas moins de 8 à 16 % des dépenses des ménages dans les villes africaines, voire plus pour les ménages à faible revenu, qui consacrent parfois plus de 30 % de leur budget mensuel aux besoins de base en matière de déplacements.²⁷ Qui plus est, en 2019, seuls 56 % des citoyens d'Afrique, à l'exception de ceux d'Afrique du Nord, ont accès à l'eau courante, ce qui représente une forte baisse par rapport aux 67 % de 2003. Par ailleurs, seuls 11 % ont accès à un raccordement aux égouts.²⁸

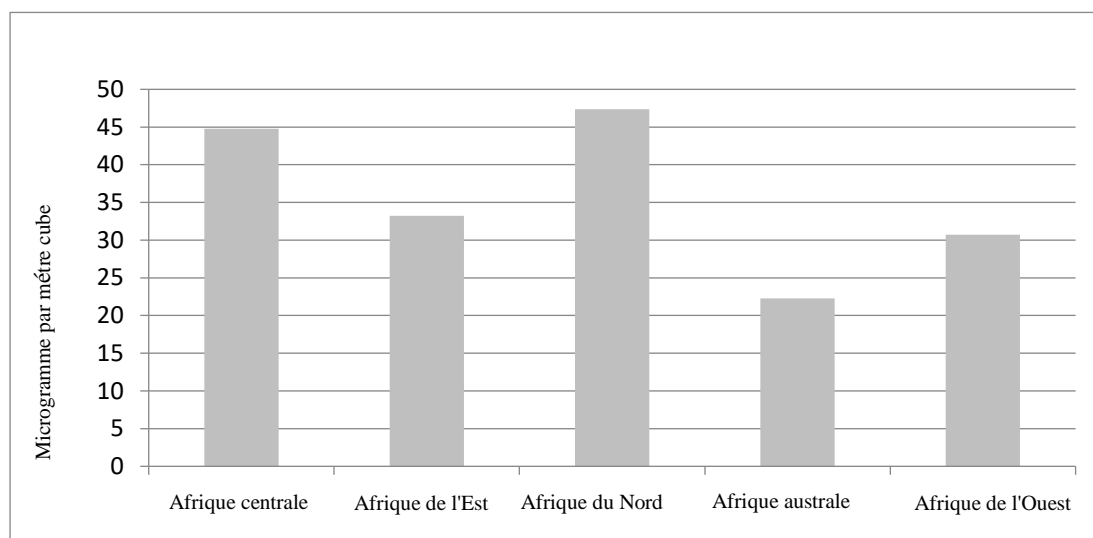
46. La croissance urbaine rapide de l'Afrique s'accompagne également de défis concernant la qualité de l'air, qui est une priorité de la cible 6 de l'objectif de développement durable 11. En 2016, aucune des sous-régions n'a atteint l'objectif de 2,5 de particules, soit 10µg/m³, ce qui signifie que les villes africaines ne respectent ni les niveaux ni la qualité de l'air nécessaire à une vie saine.

²⁶ Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (DESA) (2019). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.XIII.7).

²⁷ Banque mondiale (2015). Bilan du secteur du logement en Afrique subsaharienne. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

²⁸ Agence allemande de coopération internationale (GIZ) (2019). Accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique subsaharienne (2019). GIZ : Eschborn.

Figure VII

Niveau moyen annuel de particules fines dans les villes en 2016

Source : Observatoire urbain mondial, ONU-Habitat 2018.

B. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

47. L'urbanisation peut être un moyen de créer de la richesse et des emplois et de favoriser le progrès humain en mettant les forces d'agglomération et l'industrialisation au service d'un développement durable et inclusif.²⁹ Malgré ce potentiel, les villes africaines sont confrontées à des contraintes impérieuses, dont des infrastructures médiocres, des marchés fonciers et immobiliers dysfonctionnels, des systèmes de transport inefficaces, un chômage omniprésent, une pauvreté et des inégalités élevées. Plus particulièrement, la région s'urbanise sans s'industrialiser et sans se transformer structurellement. En outre, le rôle de l'urbanisation n'est suffisamment lié ni aux processus de planification du développement national ni aux stratégies de croissance dans l'élaboration des politiques, on note aussi une faible articulation entre le rôle de l'objectif de développement durable 11 et la réalisation des autres objectifs de développement durable.

48. L'un des plus grands défis auxquels l'Afrique est confrontée en ce qui concerne l'objectif de développement durable 11 et les villes en particulier est le manque de données solides, fiables, pertinentes et ventilées pour soutenir la formulation de politiques fondées sur des informations factuelles et le suivi-évaluation global des résultats du développement. Seuls 6 des 15 indicateurs de l'objectif de développement durable 11 (40 %) disposent de données et de méthodologies assez bien définies pour mesurer les progrès.³⁰ La mise en place et le renforcement des systèmes statistiques nationaux sont essentiels pour pouvoir collecter, désagréger, gérer et analyser les données économiques, sociales et environnementales au niveau des villes.

²⁹ Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2018). Rapport sur le développement durable en Afrique : Vers un continent transformé et résilient (publication des Nations unies, numéro de vente : E.19.II.K.1). Disponible à l'adresse <http://repository.uneca.org/handle/10855/41713>. Consultée le 24 janvier 2020.

³⁰ Ibid.

C. Accélérer le rythme et étendre l'ampleur de la mise en œuvre

49. Compte tenu de ses implications, de sa croissance globale et de ses effets transformateurs, l'urbanisation devrait être intégrée dans la planification du développement national d'un point de vue stratégique et multisectoriel, et liée aux priorités, politiques et stratégies socioéconomiques et sectorielles. En outre, étant donné la prédominance de la population rurale et des économies agricoles en Afrique, il importe de mettre en évidence les liens entre les zones rurales et les zones urbaines dans les politiques, stratégies et programmes à tous les niveaux, régional, national ou local. Une approche sectorielle et cloisonnée de l'urbanisation ne permettra pas de libérer le potentiel avéré qu'a l'urbanisation de faire progresser la prospérité sociale et économique de tous.

50. Les investissements stratégiques dans les infrastructures et les services urbains - notamment l'énergie, les transports, l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets - renforceront le potentiel des villes à faciliter le développement durable en Afrique. Aujourd'hui, le potentiel des villes africaines à améliorer les résultats économiques et sociaux est considérablement entravé par d'énormes déficits en matière d'infrastructures et de services. Le produit des investissements urbains est également élevé, en particulier lorsqu'ils s'inscrivent dans un cadre de planification adéquat, qu'ils sont alignés sur les investissements du secteur privé et qu'ils s'accompagnent d'outils efficaces de perception de recettes et de récupération de plus-values foncières.

51. Les pays africains devraient tirer parti de l'urbanisation lorsqu'elle se produit. Les villes africaines connaissent une croissance rapide, mais cela ne les rend pas productives. La productivité découle de la densité des activités économiques dans une économie spatiale bien organisée et bien gérée. La prévalence des bidonvilles et de l'informalité dans les villes africaines témoigne de la résilience et de l'énergie créatrice des populations, mais aussi des opportunités productives perdues par manque de planification et d'investissement en prévision de la croissance urbaine. La bonne nouvelle, néanmoins, c'est que les pays peuvent tirer profit de la transition urbaine toujours en cours.

D. Messages clefs

52. Les messages clefs sont les suivants :

a) Des villes bien planifiées et bien gérées sont nécessaires à la réalisation de tous les objectifs de développement durable en Afrique, y compris dans les zones rurales, la région étant en passe de devenir rapidement majoritairement urbaine ;

b) Des investissements s'imposent de toute urgence pour remédier aux contraintes impérieuses qui pèsent sur les capacités de productivité des villes africaines, notamment en ce qui concerne les infrastructures, l'énergie et les capacités institutionnelles ;

c) La mise en place et le renforcement des systèmes statistiques nationaux sont essentiels pour pouvoir collecter, désagréger, gérer et analyser les données économiques, sociales et environnementales au niveau des villes.